

Réf. : PhD

Crassier, automne 2022

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, depuis la rentrée d'août 2019, l'arrêté du Tribunal Fédéral concernant la gratuité de l'école est entré en vigueur dans notre Canton. Dès cette rentrée, tous les frais relatifs au matériel scolaire et aux sorties scolaires sont pris en charge par le Canton (matériel) et les communes (sorties scolaires), à l'exception du matériel personnel (habits de sports par exemple), des frais de bouche et des sorties facultatives.

Depuis septembre 2019, le Conseil intercommunal de l'AEE a augmenté les postes du budget scolaire affectés aux sorties. Nous sommes très reconnaissant à nos autorités de cet effort financier conséquent, au bénéfice des élèves.

Toutefois, nous souhaitons impliquer nos élèves dans le processus des sorties scolaires, camps et voyages d'étude : en effet, leur implication « financière » est à notre sens de nature à renforcer leur sens civique et solidaire.

Lors de cette année scolaire 2022-2023, nous avons décidé d'offrir à la vente des calendriers (en lieu et place des cartes de vœux des années précédentes). Chaque classe a élaboré deux dessins, qui ornent le recto et le verso de notre calendrier.

Nous sollicitons donc à nouveau nos élèves afin de procéder à une récolte de fonds et leur proposons de bien vouloir vendre ces calendriers à des ami.e.s, connaissances, voisins, membres de la famille, etc. Bien entendu, la participation à cette vente est facultative : il n'y a aucune obligation ! Le produit de la vente de ces sets servira à compléter le financement des activités hors-cadre proposées aux élèves (1P à 6P : courses d'école, sorties et camps. 7P à 10S : activités hors-cadre de la dernière semaine. 11S : voyages d'étude).

Chaque calendrier est en format A4 recto-verso couleur. Le prix est fixé à 10.-.

Les illustrations peuvent être consultées au dos du bulletin de commande, et sur notre site internet.  
Comment procéder ?

- Si vous souhaitez autoriser votre enfant à participer à cette vente, nous vous remercions de compléter le bulletin ci-joint et de le remettre au/à la maître.sse de classe **au plus tard le 15 décembre 2022**, et de joindre la somme correspondant à la commande. Dans le but d'éviter des invendus, nous vous sommes très reconnaissant de bien vouloir ne commander que le nombre de calendriers que votre enfant est assuré de vendre. Les cartes seront remises à votre enfant dès livraison de l'imprimeur, début janvier 2023.
- Si vous n'autorisez pas votre enfant à participer à cette vente, il vous suffit de ne pas retourner le bulletin de commande.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre démarche et vous adressons, Madame, Monsieur, nos très cordiaux messages.

Le directeur :

Philippe DUCOMMUN-DIT-BOUDRY



**Copie à : Conseil de Direction et maître.sse.s de classe**

